

B4. Dépenses du budget public et points connexes importants pour le plaidoyer budgétaire en faveur de la CSU

Comme indiqué plus haut, un budget public comporte deux éléments : des recettes et des dépenses. Dans la section B3, nous avons examiné quelques éléments essentiels du volet recettes du budget public, d'un point de vue général et de celui de la CSU. Dans cette section, nous nous intéressons à présent au volet dépenses et à son utilité au regard de la réalisation progressive de la CSU.

Les **dépenses publiques** désignent les sommes dépensées par l'État pour s'acquitter de ses obligations : la prestation de services publics, tels que l'éducation ou la santé, la construction de routes, d'écoles ou d'hôpitaux, la fourniture d'eau et d'électricité, etc. Des ressources publiques peuvent également être allouées à des programmes de réduction de la pauvreté ou d'appui à des activités économiques. Les dépenses publiques couvrent également les frais de fonctionnement engagés par le gouvernement pour financer ses opérations ainsi que pour rembourser la dette publique ou ses intérêts.

Le budget de santé correspond aux « financements alloués aux Ministères de la santé, aux organismes publics qui y sont rattachés ainsi qu'aux autres ministères impliqués dans des dépenses relatives à la santé (63) ». Ces définitions simples proposées par l'OMS montrent que le volet dépenses du budget public indique de quelle façon les recettes estimées seront dépensées. Ces dépenses doivent idéalement refléter les priorités de politique publique du gouvernement.

Dans un budget public, les dépenses publiques sont classées de façons différentes. Ces classifications reflètent la façon dont le budget public est organisé, structuré ou présenté, enregistré et retranscrit dans les différents documents budgétaires.